COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COLMAR, LE 05 NOVEMBRE 2026

CP – Colmar poursuit ses objectifs en faveur du tri hors foyer

La Ville de Colmar poursuit son engagement en faveur du tri hors foyer, en partenariat avec l'éco-organisme Citeo. Depuis 2025, la Municipalité expérimente avec de bons résultats le tri des déchets dans 4 secteurs très fréquentés du centre-ville. 40 périmètres supplémentaires seront équipés de points de tri au cours des trois prochaines années.

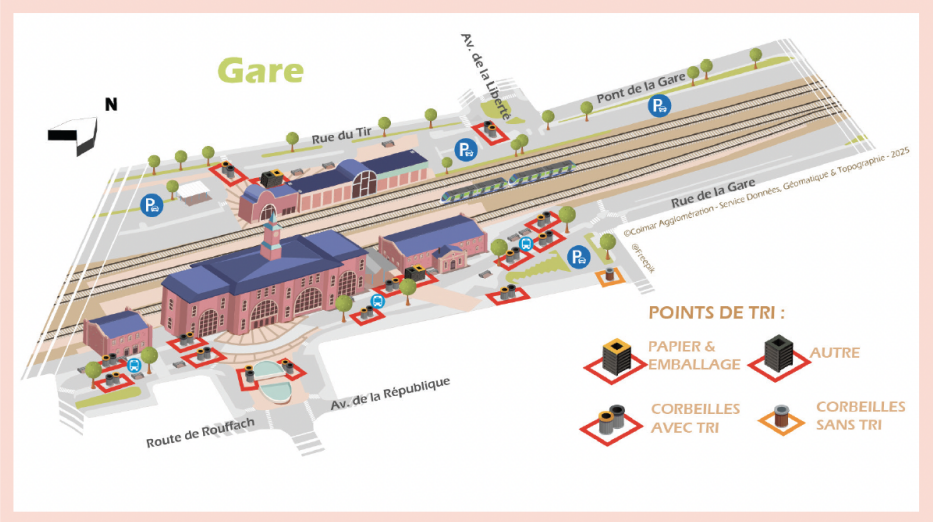
Le tri hors foyer

Ces dernières années, la consommation hors des foyers a fortement augmenté en France : repas, boissons, ventes à emporter, etc. Avec elle, des déchets comme des bouteilles en plastique, des emballages ou des boites en carton sont donc jetés hors du domicile.

Depuis le mois de juillet 2025, la Ville de Colmar expérimente en centre-ville un nouveau dispositif de tri des déchets dans des lieux très fréquentés par différents publics : des actifs, des jeunes, des touristes.

Cette expérimentation a lieu dans 4 sites : le secteur du lycée Bartholdi (Boulevards Général Leclerc, Saint-Pierre, Rue Turenne, Places des Six Montagnes Noires et du Lycée), les entrées de la gare, le jardin Méquillet et le parc Saint-François-Xavier.

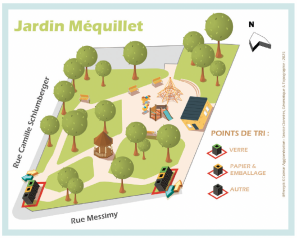
Exemple du dispositif de tri hors foyer expérimenté à la Gare :

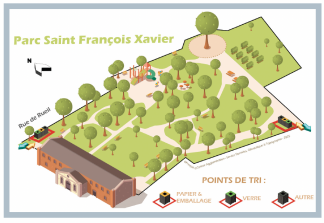


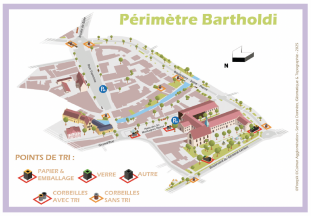
Le nombre de points de tri par périmètre dépend :

- De la fréquentation
- De la superficie

Autres secteurs de dispositif de tri hors foyer expérimenté à Colmar :







L’expérimentation « Tri Hors Foyer » répond à une obligation réglementaire de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC).

Depuis le 1er janvier 2025, les espaces publics doivent en effet proposer des équipements de tri des déchets en extérieur, sur les lieux de consommation.

La Ville de Colmar a souhaité s’inscrire dans **le dispositif national « Tri Hors Foyer » de l'éco-organisme Citeo**. L’innovation du dispositif repose sur la suppression des poubelles dites classiques par des points de tri et des équipements pensés pour le quotidien.

À deux reprises, la Ville de Colmar s’est portée candidate à l’appel à projets « Tri Hors Foyer » de Citeo, qui permet de financer des projets en faveur de la collecte pour le recyclage des déchets d’emballages ménagers issus de la consommation hors des foyers.

- **Lauréate en 2023**
 Subvention : 40 480 euros HT
- **Lauréate en 2025**
 Subvention : 244 090 euros HT

3 objectifs – 14 points de tri

Trois objectifs ont été établis :

- **Équiper les espaces** dit « de consommation » (parcs, jardins, placettes) de mobilier de tri
- **Habituer les usagers** à se familiariser aux nouvelles consignes de tri (trier les déchets produits dans ces espaces)
- **Supprimer les corbeilles classiques**, « sans tri », qui ne proposent pas à l'usager la possibilité de trier

Ce projet de tri hors foyer a nécessité la mise en place de **14 points de tri et nouveaux mobiliers** : des abris-bacs et des bornes à compaction solaire de 240 litres, ainsi que des corbeilles bi-flux 2x70 litres.

Ce nouveau mobilier **a remplacé 79 corbeilles classiques**, peu utilisées, afin de favoriser le tri.

Les corbeilles classiques

À Colmar, dans les poubelles classiques, près de 44% des déchets jetés dans les corbeilles sont des emballages (plastiques ou papiers) et 25% des emballages en verre, selon les données recueillies en mai 2024.

L'identification de ces corbeilles a été réalisée par une application de suivi : au quotidien, les agents de propreté ont relevé le taux de remplissage des corbeilles à l'aide d'une tablette.

Le nouveau mobilier

Les abris-bacs



Les bornes à compaction solaire



Les corbeilles bi-flux



L’expérimentation menée depuis 2025 affiche des résultats :

- Une bonne qualité de tri, selon les études de caractérisation des déchets et les données de pesage.
- Une diminution des déchets au sol.

Au cours des trois prochaines années :

- **40 périmètres supplémentaires** seront équipés de points de tri
- **300 corbeilles sans tri** (sur 985) seront progressivement remplacées par du mobilier de tri

Quelques axes de passages où se concentrent un flux important de passages seront analysés pour le déploiement de nouveaux équipements et une suppression de corbeilles classiques.

Une étude sur la suppression des corbeilles sans tri est également en cours dans l'hypercentre.

L'objectif est de procéder à l'équipement complet de la Ville d’ici à 3 ans.

Coûts Coût estimatif du mobilier et autres dépenses (communication, sensibilisation, signalétiques) : 369 258, 82 euros HT



Jeudi 5 novembre 2026, la Ville de Colmar a officiellement inauguré du mobilier de tri hors foyer dans un nouveau secteur : Place André Malraux, en présence des représentants de Citeo.

Crédit PHOTO : Ville de Colmar.

À propos de Citeo

Depuis 1992, Citeo est l'éco-organisme agréé pour la mise en œuvre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les emballages ménagers et les papiers graphiques.

Entreprise à mission depuis 2020, Citeo conçoit et déploie des solutions concrètes et innovantes pour favoriser la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages ménagers pour près de 100 000 entreprises partenaires de la grande consommation et de la distribution.

Citeo travaille étroitement avec les acteurs de la filière pour développer l'éco-conception, financer la collecte sélective, structurer des filières de recyclage et encourager les gestes écocitoyens. Il mobilise son écosystème – entreprises, collectivités et citoyens – pour construire et déployer des solutions qui conjuguent performance environnementale et performance économique.

Ces efforts permettent aujourd'hui de recycler 70 % des emballages ménagers et des papiers. L'ambition de Citeo est claire : accélérer la transformation vers des emballages réduits et 100 % circulaires.

CONTACT PRESSE
Cécile Walschaerts
Attachée de presse
cecile.walschaerts@colmar.fr - 03 89 20 68 83 - 06 79 80 49 18
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
colmar.fr/espace-presse